



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

S.D.I.C. 23

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2015

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 11 Février 2015, à 18h30, à la salle polyvalente de LA SAUNIERE sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Président du S.D.I.C. 23.

Nombre de délégués en exercice :	200
Nombre de délégués présents :	106
Nombre de délégués représentés :	10
Nombre de délégués absents ou excusés :	84

Madame DUPECHER Françoise, Déléguée de la Commune de LAFAT, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance

MEMBRES PRESENTS :

1	Commune d'AJAIN	Madame TETE Pascale
2	Commune d'ANZEME	Madame RENON Ghislaine
3	Commune d'ARRENES	Monsieur DUCHERON Jean
4	Commune d'AUGE	Monsieur BOURNISIEN Michel
5	Commune d'AURIAT	Monsieur CROUGNAUD Franck
6	Commune d'AUZANCES	Monsieur GUILLEMARD Jean-Pierre
7	Commune d'AZERABLES	Madame CLAVAUD Françoise
8	Commune de BASVILLE	Monsieur PINTON Laurent
9	Commune de BELLEGARDE EN MARCHE	Monsieur SERRE Thierry
10	Commune de BENEVENT L'ABBAYE	Monsieur LEFAURE Michel
11	Commune de BUDELIERE	Monsieur BROSSARD Gilbert
12	Commune de BUSSIERE-DUNOISE	Madame ASSIMON Elodie
13	Commune de BUSSIERE SAINT GEORGES	Madame REDON Séverine
14	Commune de LA CELLETTE	Monsieur CARCAT Camille
15	Commune de CHAMBERAUD	Monsieur FASSOT Francis
16	Commune de CHAMBON SAINTE CROIX	Madame CHENIER Christelle
17	Commune de CHAMBONCHARD	Madame ROUFFET Sylvie
18	Commune de CHARD	Monsieur JANUEL Michel
19	Commune de CHARRON	Madame BOUCHET Emilie
20	Commune de CHATELUS MALVALEIX	Monsieur LAUMY Jean François
21	Commune de CHAVANAT	Madame FAYADAS Frédérique
22	Commune de CLAIRAUAUX	Madame RUDMAN Nicole
23	Commune de CLUGNAT	Madame BOURDIER Fabienne
24	Commune du COMPAS	Monsieur CHIRI Jean Claude
25	Commune de CROZANT	Madame PRUDHOMME Danièle
26	Commune du DONZEIL	Monsieur BERTHOLON Morgant
27	Commune de DUN LE PALESTEL	Monsieur DE GRAEVE Gérard
28	Commune de FLEURAT	Monsieur BARDET Didier

29	Commune de FONTANIERES	Monsieur VINCENDON Jean Pierre
30	Commune de LA FORET DU TEMPLE	Madame PENIN Angélique
31	Commune de FRESSELINES	Monsieur DUGENEST Jean Claude
32	Commune de GLENIC	Monsieur DEVOS Michel
33	Commune de GRAND BOURG	Madame MALLERET Emilie
34	Commune de JANAILLAT	Madame LEDORMAND Stéphanie
35	Commune de JARNAGES	Monsieur BRUNNER Jacques
36	Commune de JOUILLAT	Madame BARRET Isabelle
37	Commune de LAFAT	Madame DUPECHER Françoise
38	Commune de LAVAUFranche	Madame GORBATCHENKO-LYS Nadia
39	Commune de LEYRAT	Monsieur MOINAUX Alain
40	Commune de LIZIERES	Monsieur COMBEAU Christian
41	Commune de LUPERSAT	Madame TADDEI Marie Pierre
42	Commune de LUSSAT	Madame CHAZETTE GENEVIÈVE
43	Commune des MARS	Madame PIGNIER-GUINOT Cécile
44	Commune de MARSAC	Madame GIRARD Josette
45	Commune de MAUTES	Monsieur DESHERAUD Jacques
46	Commune de MORTOUX	Madame LAVALETTE Isabelle
47	Commune de MOURIOUX-VIEILLEVILLE	Madame PINLOCHE Isabelle
48	Commune du MOUTIER D'AHUN	Monsieur COGNARD Pierre
49	Commune de MOUTIER-ROZEILLE	Monsieur DEUILLARD Roland
50	Commune de NEOUX	Monsieur LANNEAU Guy
51	Commune de NOUHANT	Madame GLAUSINGER Françoise
52	Commune de NOUZERINES	Monsieur DAGNIAU Pierre
53	Commune de PARSAC	Madame BUSSIERE Mireille
54	Commune de PEYRABOUT	Monsieur MARIN Fabien
55	Commune de PUY MALSIGNAT	Madame LEGRAND Marie Claire
56	Commune de RETERRE	Madame MEANARD Bernadette
57	Commune de RIMONDEIX	Monsieur JANNOT Serge
58	Commune de ROCHES	Monsieur VIRMONT Fabien
59	Commune de ROUGNAT	Madame TESNIERES Natacha
60	Commune de SAGNAT	Madame FLUTEAU Isabelle
61	Commune de SARDENT	Madame RENOUX Armelle
62	Commune de LA SAUNIERE	Monsieur SUDRON Michel
63	Commune de SAVENNES	Monsieur FOUSSADIER Patrick
64	Commune de SOUMANS	Monsieur PARNIERE Jean Claude
65	Commune de SAINT AGNANT DE VERSILLAT	Madame PHILIPPON Annie
66	Commune de SAINT BARD	Madame LECLERCQ Carole
67	Commune de SAINT CHABRAIS	Monsieur DUCOURTHIAL Philippe
68	Commune de SAINTE FEYRE	Madame GASPARD Isabelle
69	Commune de SAINT FRION	Madame ROCHER Nathalie
70	Commune de SAINT GOUSSAUD	Madame SIMON Sophie
71	Commune de SAINT HILAIRE LA PLAINE	Monsieur PERIGAUD Marc
72	Commune de SAINT HILAIRE LE CHATEAU	Monsieur FOURNEL Claude
73	Commune de SAINT JULIEN LA GENETE	Madame VIAL Sylviane
74	Commune de SAINT LAURENT	Madame ESLAN Laue
75	Commune de SAINT LEGER BRIDEREIX	Monsieur MALFAISAN Frédéric
76	Commune de SAINT MARC A FRONGIER	Monsieur JOSLIN Jean Louis
77	Commune de SAINT MARC A LOUBAUD	Monsieur DENIS Bernard
78	Commune de SAINT MARTIN CHATEAU	Monsieur LAIGNEAU Jean Pierre
79	Commune de SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE	Monsieur LAURENT Jean Claude
80	Commune de SAINT MAURICE PRES CROCQ	Monsieur BARDOLLE Didier
81	Commune de SAINT MICHEL DE VEISSE	Madame TOURNADRE Lucy
82	Commune de SAINT ORADOUX DE CHIROUZE	Madame ALLEGRE Sylviane
83	Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ	Madame DECOURTEIX Murielle
84	Commune de SAINT PIERRE BELLEVUE	Madame CALVET Eugenia
85	Commune de SAINT PIERRE LE BOST	Madame VILLATTE Agnès
86	Commune de SAINT PRIEST	Madame PARROT Sabrina

87	Commune de SAINT PRIEST LA PLAINE	Monsieur CARENTON Christian
88	Commune de SAINT SEBASTIEN	Monsieur PETIT Jean Luc
89	Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC	Madame FERRION Michelle
90	Commune de SAINT SILVAIN MONTAIGUT	Monsieur DHEZ Patrice
91	Commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS	Monsieur NEVEU Christophe
92	Commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Monsieur BARZU Eric
93	Commune de SAINT SULPICE LES CHAMPS	Madame BOURLAUD Nicole
94	Commune de SAINT VAURY	Madame VILLARD Maryse
95	Commune de SAINT VICTOR	Madame GENTIL Béatrice
96	Commune de SAINT YRIEIX LES BOIS	Madame MAZEAUD Dominique
97	Commune de TERCILLAT	Madame GRIBALDO Chantal
98	Commune de THAURON	Monsieur COUFFY Michel
99	Commune de TOULX SAINTE CROIX	Madame MATHIVET Chantal
100	Commune de TROIS FONDS	Monsieur BEAUFILS Alexis
101	Commune de VALLIERE	Monsieur BERGERON Guillaume
102	Commune de VAREILLES	Madame AUMEUNIER Anita
103	Commune de VERNEIGES	Monsieur ROUCHON Richard
104	Commune de VIERSAT	Monsieur LEONELLI René
105	Commune de VILLARD	Monsieur LEILLET Alain
106	Commune de LA VILLENEUVE	Madame CHAPLAIS Marie Hélène

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES, AYANT DONNE POUVOIR :

1	Commune d'ARFEUILLE CHATAIN	Monsieur PERIGAUD Michel
2	Commune de CHATELUS LE MARCHEIX	Monsieur MARTIN Fabrice
3	Commune de LA COURTINE	Monsieur CHASSAING Bernard
4	Commune de FAUX LA MONTAGNE	Monsieur LANCEAU Marc
5	Commune de FLAYAT	Madame PEYRONNAUD Mireille
6	Commune de LIOUX LES MONGES	Madame ZELLER-HUBEAU Nicole
7	Commune de SAINT AGNANT PRES CROCQ	Monsieur WELZER Jean Paul
8	Commune de SAINT AMAND JARTOUDEIX	Monsieur GEE Stephen
9	Commune de SAINT GERMAIN BEAUPRE	Monsieur MALBERG Alain
10	Commune de SAINT MOREIL	Madame BONNEFOND Virginie

ASSISTAIENT EGALEMENT :

1	Commune de DUN LE PALESTEL	Madame GOIGOUX-VUIBERT Marie-Jo
2	Commune de JARNAGES	Monsieur VAN DEN BOS Johannes
3	Commune de JOUILLAT	Madame DUMAS Corinne
4	Commune de PEYRABOUT	Monsieur BRIGNOLI Jean Paul
5	Commune de SAINT ORADOUX PRES CROCQ	Monsieur GERVAIS Nicolas
6	Commune de SAINT SILVAIN BAS LE ROC	Madame GAMMAIRE Michèle
7	Commune de TERCILLAT	Madame AUSSANAIRE Béatrice
8	Commune de LA VILLENEUVE	Madame MATHIEU Marie-Claude

Monsieur LAFRIQUE Philippe, Responsable coordonnateur du SDIC 23
 Madame GUIMBRETIERE Marika, Comptable du SDIC 23
 Madame BELUGEON Catherine, Chargée du secrétariat et des relations commerciales du SDIC 23.

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

1	Commune d'AHUN	Monsieur CHAUSSECOURTE Jean Philippe
2	Commune d'AZAT CHATENET	Monsieur TERRADE Fabrice
3	Commune de BANIZE	Monsieur MALPELET Jean François
4	Commune de BAZELAT	Monsieur BOUCHER Michel
5	Commune de BEISSAT	Monsieur LOURADOUR Patrick
6	Commune de BETETE	Madame CONTARIN Valérie
7	Commune de BLAUDEIX	Madame DECHIRON Monique
8	Commune de BLESSAC	Monsieur DUMONTANT Jean Baptiste
9	Commune de BORD SAINT GEORGES	Madame ROCHE Marie
10	Commune de BOSMOREAU LES MINES	Monsieur le Maire
11	Commune de BOSROGER	Monsieur JOULOT Jean Paul
12	Commune de BOURGANEUF	Monsieur le Maire
13	Commune du BOURG D'HEM	Monsieur le Maire
14	Commune de BOUSSAC	Monsieur FOULON Franck
15	Commune de BOUSSAC BOURG	Monsieur GRIMAUD Hervé
16	Commune de LA BRIONNE	Monsieur le Maire
17	Commune de BROUSSE	Madame BRUNET Anaïs
18	Commune de BUSSIERE NOUVELLE	Madame le Maire
19	Commune de LA CELLE DUNOISE	Madame GODIN Catherine
20	Commune de CHAMBON SUR VOUEIZE	Madame CHARRIERE Sandra
21	Commune de CHAMBORAND	Monsieur CORBIN Michel
22	Commune de CHAMPAGNAT	Madame DEPOUX Emilie
23	Commune de CHAMPSANGLARD	Monsieur RENON Philippe
24	Commune de LA CHAPELLE BALOUE	Monsieur le Maire
25	Commune de LA CHAPELLE TAILLEFERT	Monsieur COLMOU Didier
26	Commune de LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	Madame le Maire
27	Commune du CHATELARD	Monsieur le Maire
28	Commune de LA CHAUSSADE	Madame PALADI-NOEL Olivia
29	Commune de CHENIERS	Madame LANNEREY Ophélie
30	Commune de CROCQ	Monsieur PIERRON Jean Luc
31	Commune de CROZE	Madame CHAUVAT Claire
32	Commune de DOMEYROT	Monsieur LARUE Bernard
33	Commune d'EVAUX LES BAINS	Madame BOULOUET Céline
34	Commune de FELLETIN	Madame le Maire
35	Commune de FENIERS	Madame CHAMBAGNE Corinne
36	Commune de GARTEMPE	Monsieur ENRHART Denis
37	Commune de GENOUILLAC	Monsieur CHEVASSUS Davy
38	Commune de GIOUX	Madame le Maire
39	Commune de LADAPEYRE	Monsieur SAUTIVET Cyrille
40	Commune de LEPAUD	Monsieur le Maire
41	Commune de LEPINAS	Monsieur COLDERS Jean Louis
42	Commune de MAGNAT L'ETRANGE	Madame PADOVANI Marie
43	Commune de MAINSAT	Monsieur VIGNERESSE Vincent
44	Commune de MAISON FEYNE	Monsieur BAERT Jean Luc
45	Commune de MALLERET	Monsieur LACROCQ Michel
46	Commune de MALLERET BOUSSAC	Monsieur MENAGER Eric
47	Commune de MALVAL	Madame le Maire
48	Commune de LA MAZIERE AUX BONSHOMMES	Monsieur PERRIER Frédéric
49	Commune de MEASNES	Monsieur le Maire
50	Commune de MERINCHAL	Monsieur DESGRANGES Roland
51	Commune du MONTEIL AU VICOMTE	Monsieur MARTINEZ Didier
52	Commune de MOUTIER MALCARD	Monsieur le Maire
53	Commune de NOTH	Monsieur DEJOUHET Franck
54	Commune de LA NOUAILLE	Monsieur le Maire

55	Commune de NOUZEROLLES	Monsieur LAURENT Jean Pierre
56	Commune de NOUZIERES	Madame RAMAIN Marie-Ange
57	Commune de PIERREFITTE	Madame CHARDIN Marie-Hélène
58	Commune de PIONNAT	Monsieur LEDIEU Florent
59	Commune de PONTARION	Monsieur CONCHON-SARTOUT Julien
60	Commune de PONTCHARRAUD	Madame BREBION Célia
61	Commune de LA POUGE	Madame BAUDRY Nicole
62	Commune de PUY MALSIGNAT	Monsieur VINGERDER Jean Philippe
63	Commune de RETERRE	Madame BATIER Julie
64	Commune de SANNAT	Madame DANCHAUD Karine
65	Commune de SERMUR	Monsieur SOURIOUX Gilles
66	Commune de SOUS PARSAT	Madame CHABRAT Véronique
67	Commune de LA SOUTERRAINE	Monsieur LEJEUNE Etienne
68	Commune de SAINT AVIT DE TARDES	Madame LEGROS Pierrette
69	Commune de SAINT CHRISTOPHE	Monsieur CARRIOU Eric
70	Commune de SAINT DIZIER LES DOMAINES	Monsieur FAUSSURIER Thomas
71	Commune de SAINT DIZIER LEYRENNE	Madame MARCEPOIL Marie-Joëlle
72	Commune de SAINT ELOI	Madame BOIRON Célia
73	Commune de SAINTE FEYRE LA MONTAGNE	Madame RAMPIGNON Stéphanie
74	Commune de SAINT FIEL	Madame MEGRET Stéphanie
75	Commune de SAINT GEORGES NIGREMONT	Madame LARBRE Bernadette
76	Commune de SAINT LEGER LE GUERETOIS	Monsieur LEDRU Marc
77	Commune de SAINT MAIXANT	Madame PEYCHERAUD Nathalie
78	Commune de SAINT MARIEN	Madame VERSCHEURE Natascha
79	Commune de SAINT MARTIN SAINTE CATHERINE	Madame POULIER Laëtitia
80	Commune de SAINT PARDOUX D'ARNET	Madame BESSE Catherine
81	Commune de SAINT PARDOUX MORTEROLLES	Madame LALEMODE Marie-Rose
82	Commune de SAINT PRIEST LA FEUILLE	Madame APPERT Valérie
83	Commune de SAINT SILVAIN SOUS TOULX	Monsieur LESAGE Michel
84	Commune de VIDAILLAT	Madame LEBAS Nelly

ETAIT EGALEMENT EXCUSEE :

Madame DOMENJOD Nadia, Trésorier

Le Président ouvre la séance en remerciant Monsieur le Maire de LA SAUNIERE pour la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente, ainsi que tous les délégués présents.

Il constate, après décompte des signatures, que le quorum est atteint et propose donc d'aborder l'ordre du jour.

I. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DES 27 FEVRIER 2014 ET 29 AVRIL 2014

Après avoir constaté que les procès verbaux sont parvenus sans difficulté aux délégués, et en l'absence de remarque, le Président les met aux voix.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité les procès verbaux des réunions des 27 février 2014 et 29 avril 2014

II. BILAN D'ACTIVITES 2014

Monsieur Philippe LAFRIQUE, Coordonnateur du SDIC 23, donne lecture du bilan d'activités 2014 qui a été remis aux membres du Comité Syndical et qui retrace l'ensemble des activités du Syndicat, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette présentation n'appelant aucune observation de leur part, les membres du Comité Syndical prennent acte du bilan d'activités 2014.

III. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Vice-président du SDIC 23, assure la Présidence de la séance.

Madame Marika GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2014, dont les résultats sont les suivants :

- en section de fonctionnement	10 685,09 €
- en section d'investissement	- 2 525,91 €

Après avoir fait remarquer que le compte administratif et le compte de gestion sont identiques, Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Vice-président du SDIC 23, met aux voix le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2014

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Vice-président du SDIC 23, Madame Marika GUIMBRETIERE, Comptable du SDIC 23, rappelle aux membres du Comité Syndical les éléments suivants :

■ Pour Mémoire :

☞ Excédent de fonctionnement antérieur reporté :	+ 84 017,13 €
☞ Excédent d'investissement antérieur reporté :	+ 65 998,58 €

■ Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2014:

☞ Solde d'exécution de l'exercice :	- 2 525,91 €
☞ Solde d'exécution cumulé :	+ 63 472,67 €

■ Besoin de financement de la section d'investissement au 31.12.2014 :

☞ Rappel du solde d'exécution cumulé :	+ 63 472,67 €
☞ Rappel du solde des restes à réaliser :	

Besoin de financement total : 0,00 €

■ Résultat de fonctionnement à affecter :

☞ Résultat d'exécution de l'exercice :	+ 10 685,09 €
☞ Résultat antérieur :	+ 84 017,13 €

TOTAL A AFFECTER : + 94 702,22 €

En conséquence, le Vice-président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :
- report à la section de fonctionnement pour 94 702,22 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2014 en report à la section de fonctionnement pour 94 702,22 €.

V. TAUX DE COTISATION, TARIFS MAINTENANCE ET FORMATIONS 2015

- Le Président rappelle que la Société Environnement Numérique fournit aux collectivités un logiciel de Cadastre. Il informe qu'une augmentation de 2,1% sera appliquée par cette société. Il propose que les tarifs appliqués aux communes suivent cette augmentation dans les mêmes proportions, et propose donc les nouveaux tarifs ci-dessous :

MAINTENANCE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE POUR MEDDI/VN (CADASTRE) 2015

156 communes	2014	2015
MEDDI	47,50 € HT	48,50 € HT
VISION NUMERIQUE	47,50 € HT	48,50 € HT

- Le Président informe que la société CERIG a décidé de ne pas augmenter ses tarifs pour l'année 2015.

Par contre, il explique l'évolution de la dématérialisation de la comptabilité effectuée par la société CERIG et il indique que ce nouveau procédé, obligatoire au 1er janvier 2015, impose au prestataire de mettre en place une maintenance d'aide à la dématérialisation. Il précise que cette prestation a été calculée au minimum, du fait que le SDIC 23 est un regroupement de 200 communes à ce jour, et a donc permis de négocier un tarif annuel de 50 € au lieu de 90 € pour une petite commune non adhérente, voire un coût de 150 € pour une collectivité de taille plus importante.

Toutefois, le Bureau propose, afin de maintenir le principe habituel de solidarité, les tarifs suivants :

MAINTENANCE CERIG 2015 + AIDE PESV2

	2014	2015
Communes de moins de 200 habitants	388 €	433,00 €
Communes de 200 à 500 habitants	417 €	467,00 €
Communes de 501 à 1000 habitants	442 €	498,50 €
Communes de plus de 1000 habitants	472 €	533,50 €

Le Président propose que les autres tarifs restent inchangés :

COTISATION 2015 AU SDIC

	2014	2015
Communes de moins de 200 habitants	60 €	60 €
Communes de 200 à 500 habitants	86 €	86 €
Communes de 501 à 1000 habitants	111 €	111 €
Communes de plus de 1000 habitants	137 €	137 €

ETAT CIVIL CERIG 2015

	2014	2015
Communes de moins de 200 habitants	40 €	40 €
Communes de 200 habitants et plus	51 €	51 €

PRESTATIONS CERIG 2015

	2014	2015
Transfert de fichiers	315 € HT	315 € HT
Formation individuelle	325 € HT	325 € HT

MAINTENANCE FAST 2015 (DEMATERIALIZATION DES ACTES ADMINISTRATIFS)

72 communes	2014	2015
FAST	110 € HT	110 € HT

ACCES FAST BUDGET 2015 (DEMATERIALIZATION DU BUDGET)

31 communes	2014	2015
FAST	100 € HT	100 € HT

ACHAT LICENCES DE BASE ENVIRONNEMENT NUMERIQUE 2015

Vision numérique correspond à la fourniture et l'envoi du logiciel à la commune. Cette livraison inclue le traitement et l'intégration des derniers fonds de plans cadastraux labellisés DGFIP, le calage d'une couverture photo aérienne, ainsi que le paramétrage des liens dynamiques matrice/plans.

Meddi permet la fourniture et l'envoi du logiciel à chaque commune, cette livraison annuelle inclue le traitement et l'intégration des données à situation DGFIP D4 2015, soit un logiciel prêt à l'emploi.

	2014	2015
VISION NUMERIQUE	350 € HT	350 € HT
MEDDI + VISION NUMERIQUE	500 € HT	500 € HT

☞ Pour les formations, le Président propose les tarifs suivants :

a) Cadastre

Il propose aux membres du Comité Syndical de reconduire des demi-journées de formations qui seront dispensées pour un coût de 45 € HT par demi-journée et par participant.

b) Mairig

Le Président propose de reconduire les formations pour 10 demi-journées en 2015, pour un coût de 30 € HT par demi-journée et par participant..

c) Bureautique

Le Président propose que les formations, assurées par le GRETA et dispensées à la demande comme le prévoit la délibération n° 2009-01/09, soient reconduites pour un montant de 35 € HT par demi-journée et par participant.

Il rappelle qu'en matière de bureautique, les formations ne sont pas réservées aux secrétaires de mairie, et que les élus qui le souhaitent peuvent y participer.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité les taux de cotisation, les tarifs de maintenance et de formations pour l'année 2015.

VI. DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE GENTIOUX-PIGEROLLES ET ROYERE DE VASSIVIERE

Le Président fait part au Comité Syndical des demandes d'adhésion au SDIC 23 des communes suivantes :

- GENTIOUX-PIGEROLLES
- ROYERE DE VASSIVIERE

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical donnent à l'unanimité leur accord à l'adhésion au SDIC 23 des communes de GENTIOUX-PIGEROLLES et ROYERE DE VASSIVIERE, et demandent au Président de mettre en place la procédure.

VII. BUDGET PRIMITIF 2015

Le Président donne la parole à Madame GUIMBRETIERE, comptable du SDIC 23.

Le budget primitif 2015 est présenté au Comité Syndical. Les prévisions sont les suivantes :

- Total section de fonctionnement 243 650,00 €
- Total section d'investissement 65 572,67 €

Le budget primitif n'appelle aucune remarque et le Président met ce document aux voix.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le budget primitif 2015.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

La Déléguée de la commune de SAINT BARD évoque l'adhésion des communautés de Communes au SDIC 23.

Le Président rappelle les premières actions menées en ce sens et fait part des éléments obtenus de la part des services de l'Etat, considérant que notre collectivité est un Syndicat de communes. Un courrier sera adressé à la Préfecture.

A la demande de plusieurs délégués la numérisation des cimetières pourrait faire l'objet d'une information auprès des collectivités adhérentes.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

*Madame Françoise DUPECHER
Déléguée de la Commune de LAFAT*



LE PRESIDENT,

*Monsieur Didier BARDET
Maire de FLEURAT
Conseiller Général du
Canton de GRAND BOURG*

